MAIRIE DE ST MAURICE MONTCOURONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCATION:

25/06/2020 AFFICHAGE:

25/06/2020 L'an deux mil vingt,

Conseillers en

exercice : 19 Le jeudi deux juillet à vingt heures et trente minutes

Présents: 16 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre

prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur

BERRICHILLO William, Maire.

Votants: 18 PRESENTS: MM et MMES BERRICHILLO, BRESSANELLI, MARTINS,

MORCEAU, DELOMME, MARTINI, LOUREIRO, LUTJENS, CORDIN,

GRAZIANI, FAVRE, DUPERRIER, CLOUP, FERREIRA, JACQUIN, GAY **ABSENT EXCUSE**: M VILETTE pouvoir donné à M BERRICHILLO

M MASSON pouvoir donné à M CLOUP

Mme FISCHER pour voir donné à Mme MORCEAU

ABSENTS:

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme MARTINI

APPROBATION du COMPTE DE GESTION et du COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL ANNEE 2019

L'Assemblée prend connaissance du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2019 de la commune dont les écritures sont en totale concordance. Les résultats budgétaires de l'exercice sont les suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2019
Investissement	182 534.09	306 515.05	-123 980.96
Fonctionnement	1 265 879.09	1 064 950.23	200 928.86

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

M. William BERRICHILLO ne participant pas au vote.

- Adopte le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2019 de la commune, le résultat de clôture étant le suivant :

	Résultats de clôture	Part affectée à	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture
	2018	l'investissement	2019	2019
		exercice 2019		
Investissement				
	55 606.43		-123 980.96	-68 374.53
Fonctionnement				
	186 742.17	70 000.00	200 928.86	317 671.03
Total	242 348.60	70 000.00	76 947.90	249 296.50

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 BUDGET COMMUNAL

Vu le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2019,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'affecter les résultats de l'exercice 2019 de la commune tels qu'annexés à la présente.

Budget Communal Affectation du résultat de l'exercice 2019

1°) résultats budgétaires de l'exercice

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2019
Investissement	182 534,09	306 515,05	-123 980,96
Fonctionnement	1 265 879,09	1 064 950,23	200 928,86
Total	1 448 413,18	1 371 465,28	76 947,90

2°) résultats de clôture 2019

	Résultats de clôture 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2005	Résultats de l'exercice 2019	Résultats de clôture 2019
Investissement	55 606,43		-123 980,96	-68 374,53
Fonctionnement	186 742,17	70 000,00	200 928,86	317 671,03
Total	242 348,60	70 000,00	76 947,90	249 296,50

3°) restes à réaliser 2019

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	0,00	0,00	0,00

4°) calcul du besoin de financement

excédent investissement 2019	0,00
déficicit investissement 2019	-68 374,53
solde restes à réaliser 2019	0,00

-68 374,53

5°) affectation du résultat 2019

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté -68 374,53

en recettes de fonctionnement :

1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 263 127,37

002 : Résultat de Fonctionnement reporté 54 543,66

VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2020

Le Maire propose à son Conseil Municipal d'appliquer les mêmes taux d'impôts directs que l'année précédente pour un montant de recette de 750 726 €.

Taxes:

Foncier bâti: 10,80%

Foncier non bâti: 99,48 %

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide, à l'unanimité, de conserver les taux d'impositions de l'année précédente.

PARTICIPATION COMMUNALE 2020 CCAS/CAISSE DES ECOLES

Afin d'équilibrer le budget annexe du CCAS et le budget autonome de la CAISSE DES ECOLES, Mr le Maire propose d'attribuer la participation communale annuelle suivante :

- ➤ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : 10 000 €
- ➤ CAISSE DES ECOLES : 20 000 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'attribution ci-dessus.

Dit que ces sommes seront imputées à l'article 7474 des budgets respectifs,

DIT qu'un mandat de 10 000 € sera émis de l'article 657362 du Budget Primitif Communal 2020.

Et qu'un mandat de 20 000 € sera émis de l'article 657361 du Budget Primitif Communal 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés, modifiés ou supprimés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le tableau des effectifs suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er SEPTEMBRE 2020

EMPLOIS	FILIERE	FONCTIONS	EFFECTIFS		TEMPS DE TRAVAIL
		A titre indicatif uniquement	budgétaires	pourvus	HEBDOMAIRE

Mairie

Rédacteur	Administrative	Finances et gestion administrative 1 1		35 heures	
principal 1ère classe		des personnels			
Adjoint	Administrative	Accueil, Etat Civil, régisseur	1	1	35 heures
administratif		périscolaire			
principal 2ème					
classe					
Adjoint	Administrative	Accueil, urbanisme, élections	1	1	35 heures
administratif 2ème					
classe					
Agent contractuel	Administrative	Accueil, urbanisme, élections	1	0	35 heures
de droit public					

Services Techniques

Agent de maîtrise	Technique	Coordonnateur des agents des ST	1	1	35 heures
Adjoint technique	Technique	Entretien bâtiments, espaces verts	1	0	35 heures
principal 1ère					
classe					
Adjoint technique	Technique	Entretien bâtiments, espaces verts	1	0	35 heures
Adjoint technique principal 2ème	Technique	Entretien bâtiments, espaces verts	1	0	35 heures
, ,	Technique	Entretien bâtiments, espaces verts	1	0	35 heures

Ecole Simone Soumier

Adjoint					
d'animation	Animation	Responsable périscolaire	1	1	21 heures
principal 2ème		ATSEM	1	1	35 heures
classe					
Adjoint	Animation	ATSEM	1	1	35 heures
d'animation					
Adjoint technique	Technique	ATSEM	1	1	28 heures
Adjoint technique	Technique	Cantine	1	0	35 heures
Adjoint technique	Technique	Entretien polyvalent	1	1	21 heures
Adjoint technique	Technique	Gestion activités périscolaires, bus	Gestion activités périscolaires, bus 1 1		28 heures
Adjoint technique	Technique	cantine, garderie, animation	1	1	35 heures
		périscolaire et gestion			
		administrative			
Agent contractuel	Technique	Cantine et nettoyage bidon	1	1	6,24 heures
Agent contractuel	Technique	Cantine, garderie, animations	1	1	18,90 heures
de droit public	_	périscolaires			
Agent contractuel	Technique	Cantine, garderie, animations	1	1	18,90 heures
de droit public		périscolaires			
Agent contractuel	Technique	cantine, garderie, animation	1	0	35 heures
de droit public		périscolaire et gestion			
		administrative			

TOTAL EFFECTIFS PERMANENTS POURVUS: 17
TOTAL EFFECTIFS PERMANENTS NON POURVUS: 6

DIT que les tableaux des effectifs antérieurs sont rapportés.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 2312-1;

Vu le projet de budget Primitif présenté par Monsieur le Maire de St Maurice Montcouronne pour l'exercice 2020 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

BUDGET COMMUNAL

	DEPENSES €		RECETTES €	
FONCTIONNEM	Dépenses	1 156 890,66	Excédent reporté	54 543,66
ENT	Depenses	1 130 690,00	Recettes	1 102 347,56
	TOTAL DEPENSES 1 156 890,66		TOTAL RECETTES	1 156 890,66
INVESTISSEMENT	DEPENSES €		RECE	TTES €
	Dépenses	284 520,84		

		Affectation du résultat de fonctionnement	263 127,37
		Recettes	89 768,00
		Restes à réaliser 2019	0
Déficit reporté	68 374,53		
TOTAL		TOTAL	
DEPENSES	352 895,37	RECETTES	352 895,37

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif de la Commune de St Maurice Montcouronne pour l'année 2020, et vote les crédits qui y sont inscrits.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles.

RENOUVELLEMENT de la COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS Proposition liste des candidats commissaires titulaires et suppléants

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la demande de la Direction des Services Fiscaux de l'Essonne, en raison des élections municipales de mars 2020, il convient de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs, article 1650-1 du code général des impôts, la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat des conseillers municipaux.

La direction des services fiscaux désigne - 6 titulaires et 6 suppléants sur une liste établie par le conseil municipal, de 24 contribuables (12 titulaires et 12 suppléants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE son accord sur la liste des noms proposés à la Commission des Impôts qui figurent sur le tableau joint à la présente délibération.

La séance est levée à 22h00